



**CHÂTEAURoux  
MÉTROPOLE**

Le mardi 28 mars 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (42) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAU, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORI, M. Valery JANVIER, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (11) : Mme Sabine DESMAISON. Mme Catherine RUET ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Stéphanie GALOPPIN ayant donné procuration à M. Marc FLEURET, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean TORTOSA, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

Délibération affichée et  
exécutoire le :

30/03/2023

### **5 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - Budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder au lissage sur l'exercice 2023 crédits de paiement afférents aux autorisations de programme non mandatés durant la gestion 2022 ;

Considérant enfin la nécessité d'ajuster les ouvertures de crédits afin de réinscrire le cas échéant certaines opérations prévues en 2022 et qui n'ont pu faire l'objet d'un engagement comptable et juridique valable avant la fin de la gestion 2022.

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
16	1641	Emprunt en euros	2 638 475,51
<b>Sous-total des recettes réelles</b>			<b>2 638 475,31</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>2 638 475,31</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
20	2031	Frais d'études	13 000,00
23	2313	Constructions	1 312 000,00
26	261	Titres de participation	24 500,00
AP-2022-FRICHBALSAN	2031	Frais d'études	27 191,00
AP-2022-FRICHBALSAN	2313	Constructions	728 632,52
AP-2022-FRICHCERABAT	2031	Frais d'études	74 350,53
AP-2022-FRICHCERABAT	2313	Constructions	103 256,13
AP-2022-PNRU	2031	Frais d'études	74 207,81
AP-2022-PNRU	215738	Autre matériel et outillage de voirie	182 685,71
AP-2022-PNRU	2315	Installations, matériel et outillage techniques	98 651,81
<b>Sous-Total des dépenses réelles</b>			<b>2 638 475,51</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>2 638 475,51</b>

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi préservé.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget principal.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)) .

Signatures :

Le Président, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Danielle FAURE et Olivier VIGNAU.